**CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 15 mars 2010 (18.03) (OR. en)**

**7562/10**

**ENV 176**
**ONU 52**
**DEVGEN 85**
**ECOFIN 164**
**ENER 83**
**FORETS 41**

**NOTE D'INFORMATION**

| | |
|---|---|
| du: | Secrétariat général |
| aux: | délégations |
| Objet: | Changement climatique: Suivi de la conférence de Copenhague (7-19 décembre 2009)<br>- Conclusions du Conseil |

Les délégations trouveront en annexe des conclusions sur la question visée en objet, qui ont été adoptées par le Conseil "Environnement" le 15 mars 2010.

**ANNEXE**

**Changement climatique: Suivi de la conférence de Copenhague (7-19 décembre 2009)**
**- Conclusions du Conseil -**

Le Conseil de l'Union européenne,

1. MESURE l'importance des résultats positifs de la conférence de Copenhague, qui traduisent une convergence de vues politique quant aux mesures à prendre à long terme pour faire face au changement climatique, comportent quelques dispositions pour entreprendre une action rapide, témoignent de la solidarité internationale et marquent une étape dans les négociations qui se poursuivent en vue de la conclusion d'un accord international juridiquement contraignant pour l'après-2012 sous les auspices de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC); INSISTE sur la nécessité de plus en plus pressante de parvenir à un tel accord pour lutter contre le changement climatique; DÉPLORE que les résultats de la conférence de Copenhague n'aient pas été à la hauteur des attentes et des ambitions de l'UE et SOULIGNE que, grâce à eux, le changement climatique est devenu un sujet de la plus haute importance pour les gouvernements et qu'ils ont suscité une mobilisation sans précédent de l'opinion publique;

2. SE FÉLICITE des décisions adoptées à Copenhague concernant la poursuite des travaux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA afin que les résultats des travaux menés dans le cadre de ces deux groupes puissent être présentés lors de la conférence de Cancún sur le climat (29 novembre -10 décembre 2010); SOULIGNE qu'il est nécessaire d'intégrer dans les textes de négociation les orientations politiques figurant dans le document final de Copenhague;

3. SOULIGNE qu'il est essentiel que les négociations menées dans le cadre de la CCNUCC aboutissent en temps voulu et SE DÉCLARE disposé à examiner positivement toutes les propositions visant à maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle, de façon à ce que les travaux menés dans les deux groupes aboutissent à un cadre juridique mondial complet qui comprend et préserve tous les éléments essentiels du protocole de Kyoto; SOULIGNE, dans ce contexte, que des travaux ciblés devraient être menés afin d'augmenter le niveau d'ambition dans la perspective de Cancún et d'adresser à l'ensemble des Parties et acteurs concernés des messages clairs sur les objectifs, les actions et les mécanismes d'atténuation, ainsi que sur les règles communes permettant de les atteindre et de les mettre en œuvre;

4. SE FÉLICITE que des Parties qui produisent ensemble plus de 80% des émissions mondiales de gaz à effet de serre * se soient associées au document final de Copenhague ou y aient exprimé leur soutien; ENCOURAGE toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à s'y associer dès que possible et à fournir des informations sur les objectifs ou les mesures qu'elles vont mettre en œuvre; SOULIGNE qu'il est important de commencer immédiatement à mettre en œuvre le document final et RAPPELLE que l'UE est déterminée à jouer un rôle moteur à cet égard afin de préparer le terrain pour que la conférence de Cancún sur le climat soit un succès;

5. SOULIGNE qu'il continue d'apporter son plein appui au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui cherche à approfondir notre compréhension du changement climatique à travers ses évaluations scientifiques solides et sérieuses; PREND NOTE du fait qu'un nombre limité d'imprécisions a été relevé; EST CONVAINCU que le GIEC fournit l'évaluation la plus fiable et la plus complète qui soit sur l'état des connaissances scientifiques relatives au changement climatique; à cet égard, SALUE les initiatives prévoyant une révision des procédures internes du GIEC en vue de ses travaux futurs;

6. NOTE AVEC SATISFACTION que le document final de Copenhague suit l'avis scientifique selon lequel il convient de maintenir l'élévation de la température mondiale au-dessous de 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle; RAPPELLE UNE NOUVELLE FOIS que, selon le GIEC, pour rester au-dessous de 2 °C, il est indispensable que les émissions mondiales de gaz à effet de serre atteignent leur point culminant au plus tard en 2020, qu'elles soient réduites, d'ici 2050, d'au moins 50 % par rapport aux niveaux de 1990 et qu'elles continuent de diminuer ensuite; les pays développés devraient, d'ici 2050, réduire collectivement leurs émissions de gaz à effet de serre de 80 à 95 % par rapport aux niveaux de 1990; dans ce contexte, DÉCLARE À NOUVEAU qu'il souscrit à l'objectif que s'est fixé l'UE de réduire les émissions de 80-95 % d'ici 2050 par rapport aux niveaux de 1990; RÉAFFIRME également ses conclusions d'octobre 2009 concernant les émissions des transports aériens et maritimes internationaux;

---

* Estimation du Centre commun de recherche, février 2010.

7. NOTE AVEC SATISFACTION que beaucoup de pays en développement ont présenté des mesures d'atténuation quantifiées et adaptées aux contextes nationaux, qui contribueront à atteindre cet objectif mondial à long terme; ESPÈRE pouvoir étudier avec les pays en développement comment un soutien approprié pourra contribuer aux efforts qu'ils déploient pour entreprendre des actions d'atténuation ambitieuses et adaptées à leur situation nationale;

8. DEMANDE à toutes les Parties de commencer à mettre en œuvre sans délai leurs propositions en matière d'objectifs de réduction des émissions à l'horizon 2020 et de mesures d'atténuation appropriées au niveau national qui ont été communiquées au Secrétariat de la CCNUCC, et de renforcer encore leur niveau d'ambition afin que l'objectif de limiter à 2 ºC le réchauffement climatique reste à notre portée; EST CONSCIENT, à cet égard, que le niveau global actuel des engagements doit être relevé;

9. dans le cadre d'un accord mondial global, SOULIGNE l'importance d'achever, d'ici 2015, une évaluation de l'exécution du document final de Copenhague, et d'envisager le renforcement de l'objectif à long terme en référence à divers éléments présentés par la science, notamment par rapport à des hausses de température de 1,5 ºC;

10. Comme indiqué dans la lettre qu'il a adressée le 28 janvier 2010 au secrétaire exécutif de la CCNUCC, RÉAFFIRME que l'UE a pris l'engagement unilatéral de réduire, d'ici 2020, ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 et que l'UE a présenté l'offre conditionnelle de porter à 30 % la réduction de ces émissions d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990, dans le cadre d'un accord mondial global pour l'après-2012 et pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités;

11. CONSIDÈRE qu'il faut procéder à une évaluation de la comparabilité des objectifs quantifiés d'émissions pour l'ensemble de l'économie que les Parties visées à l'annexe I se sont fixés pour 2020, à l'aide d'un ensemble équilibré de critères tels que ceux mentionnés dans ses conclusions de mars 2009, ainsi qu'à une évaluation de la pertinence des mesures d'atténuation adaptées au contexte national que les pays en développement ont annoncées dans le cadre du document final de Copenhague; INSISTE SUR LE FAIT que l'analyse du caractère comparable des engagements, mesures et actions sera réalisée en se servant aussi de l'objectif des 2 °C comme référence; INVITE la Commission européenne, en collaboration avec les États membres, à travailler à cette évaluation; EST CONSCIENT du fait que cette évaluation devrait aider l'UE à décider de relever ou non à 30 % son engagement en matière de réduction des émissions;

12. INVITE la Commission européenne à actualiser, d'ici juin 2010, l'étude des incidences sur l'UE et ses États membres, compte tenu de la décision conditionnelle de l'UE de s'engager à réduire ses émissions de 30%; RÉAFFIRME la volonté de l'UE et de ses États membres d'élaborer leur propre stratégie de développement sobre en émissions, en s'appuyant sur le paquet énergie-climat, et PREND NOTE des travaux menés actuellement par la Commission européenne sur une stratégie de l'UE pour un développement sobre en émissions;

13. RAPPELLE les conclusions du Conseil européen de décembre 2008 annonçant que la Commission européenne allait lui présenter en mars 2010 une analyse détaillée du résultat de la Conférence de Copenhague pour lui permettre de procéder à une évaluation de la situation, y compris les effets sur la compétitivité de l'industrie européenne et des autres secteurs économiques.

14. TIENT À RAPPELER que, dans un contexte mondial de marchés concurrentiels, le risque de fuite de carbone constitue un problème dans certains secteurs, tels que les industries à haute intensité énergétique, qui sont particulièrement exposés à la concurrence internationale; RAPPELLE que ce risque est analysé et pris en compte dans la nouvelle directive concernant le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, de sorte que, pour préserver l'intégrité environnementale des politiques de l'UE, en fonction du résultat des négociations internationales et des réductions des émissions mondiales de gaz à effet de serre qui pourraient en découler, il est possible d'envisager des mesures adéquates, dans le respect des règles du commerce international; SOULIGNE que la conclusion d'un accord international ambitieux reste la meilleure façon de traiter cette question; A HÂTE que la Commission présente avant le 30 juin 2010, en fonction du résultat de la conférence de Copenhague et de ses suites ainsi que des réductions des émissions mondiales de gaz à effet de serre qui pourraient en résulter, et après avoir consulté tous les partenaires sociaux concernés, un rapport d'analyse dans lequel elle évalue si certains secteurs ou sous-secteurs industriels à forte intensité d'énergie sont exposés à un risque important de fuite de carbone, rapport qui serait accompagné le cas échéant de propositions appropriées. RECONNAÎT de même la nécessité d'en évaluer l'impact sur le secteur de l'agriculture dans l'UE;

15. SOULIGNE que le document final de Copenhague exige que des mesures soient prises sans plus attendre en matière d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique et qu'il accorde la priorité aux pays en développement les plus vulnérables, en particulier les pays les moins développés, les petits États insulaires en développement et l'Afrique;

16. RAPPELLE que les pays développés se sont engagés, dans le document final de Copenhague, à fournir des moyens financiers avoisinant les 30 milliards de dollars pour la période 2010-2012, répartis de manière équilibrée entre adaptation et atténuation, et en s'intéressant tout particulièrement aux pays vulnérables et aux pays les moins développés; RÉAFFIRME que l'UE et ses États membres s'engagent à apporter une contribution de 2,4 milliards d'euros par an pour la période 2010-2012; SOULIGNE que l'UE et ses États membres sont prêts à présenter un état des lieux préliminaire sur ces engagements lors de la session de la CCNUCC qui se tiendra à Bonn (31 mai - 11 juin 2010) et à soumettre, lors de la conférence de Cancún sur le climat et, par la suite, chaque année, des rapports coordonnés au niveau de l'UE sur la mise en œuvre de cet engagement, et ENCOURAGE d'autres contributeurs à faire de même;

17. RAPPELLE également que, dans le document final de Copenhague, les pays développés se sont engagés, dans le cadre d'actions significatives d'atténuation menées par des pays en développement et de la transparence dans la mise en œuvre, à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an d'ici 2020, provenant de sources très variées, aussi bien publiques que privées, pour aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique; SALUE la création par le Secrétaire général des Nations unies d'un groupe consultatif sur le financement de la lutte contre les changements climatiques; INSISTE pour que soient prises en compte les possibilités qu'offrent les sources innovantes de financement et les instruments fondés sur le marché, y compris celui du carbone; SOULIGNE qu'il faut aider le plus utilement et le plus efficacement possible les pays en développement et lancer un processus transparent en vue de jeter les bases du Fonds de Copenhague pour le climat;

18. RAPPELLE l'importance capitale des marchés du carbone, y compris les systèmes de plafonnement et d'échange, pour ce qui est d'atteindre les objectifs d'atténuation au niveau mondial en respectant un bon rapport coût-efficacité et de stimuler les investissements sobres en carbone, tout en contribuant à un développement durable; RAPPELLE qu'il importe de faire en sorte que les mécanismes liés aux projets continuent à jouer un rôle de premier plan, de les réformer, y compris en renforçant leur efficacité, leur distribution géographique, leur intégrité environnementale et leur gouvernance, et de mettre en place de nouveaux mécanismes sectoriels du marché si l'on veut étendre les marchés du carbone et maintenir la confiance des investisseurs sur le marché du carbone tout en contribuant à générer des flux financiers en direction des pays en développement; SOULIGNE qu'il y a lieu de renforcer la coopération en vue de permettre une participation accrue au marché du carbone;

19. SE FÉLICITE que le document final de Copenhague prévoie que les résultats seront mesurés, déclarés et vérifiés, et feront l'objet de consultations internationales et d'analyses et S´ENGAGE à travailler avec toutes les Parties pour élaborer les lignes directrices nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions, en vue de leur adoption par la conférence de Cancún sur le climat en se fondant sur les dispositions en vigueur en vertu de la convention, du protocole de Kyoto et des décisions ultérieures;

20. EST DÉTERMINÉ à avancer rapidement dans l'élaboration de lignes directrices, de règles ou de mécanismes en faveur d'actions REDD-Plus, afin de rendre ce mécanisme opérationnel, comme prévu par le document final de Copenhague, et SE FÉLICITE en conséquence des initiatives destinées à mobiliser des fonds dans le cadre du financement à mise en œuvre rapide, comme prévu à Copenhague, et à faciliter le processus décisionnel sur REDD-Plus lors de la conférence de Cancún sur le climat, y compris en convenant d'objectifs consistant à réduire d'ici 2020 la déforestation tropicale brute d'au moins 50 % par rapport aux niveaux actuels et à mettre fin d'ici 2030 à la diminution du couvert forestier de la planète, ainsi que des moyens financiers nécessaires au-delà de la période de mise en œuvre rapide, conformément à notre engagement global tel qu'il figure dans le document final de Copenhague; dans ce contexte, SE FÉLICITE de la tenue, le 11 mars 2010 à Paris, de la conférence internationale sur les grands bassins forestiers et, en particulier, des avancées réalisées en ce qui concerne les engagements financiers et la mise en œuvre coordonnée d'un financement précoce dans le domaine forestier.

21. SOULIGNE qu'il importe d'accélérer la mise au point, le déploiement et la diffusion de technologies qui soient sobres en carbone, écologiquement sûres et durables; à cet égard, SE FÉLICITE de l'établissement d'un mécanisme pour la technologie destiné à répondre aux besoins et priorités des pays en développement en matière d'adaptation et d'atténuation, qui s'appuierait notamment sur les plans d'action dans le domaine des technologies établis par le Forum des économies majeures sur l'énergie et le climat et sur des expériences concluantes effectuées au sein de l'UE; DEMANDE que, dès 2010, des fonds dans le cadre du financement à mise en œuvre rapide soient affectés à des actions concernant ces technologies, y compris d'éventuelles actions pilotes concernant tant l'adaptation que l'atténuation;

22. INSISTE sur sa volonté de renforcer les alliances bilatérales et régionales en vue de jeter des passerelles entre les Parties de manière à redynamiser la CCNUCC et à alimenter les travaux menés dans ce cadre; DÉCLARE soutenir les présidences de la CdP 15/CMP 5 actuelle et de la future CdP 16/CMP 6, afin que les prochaines phases des négociations internationales aboutissent à Cancún à un résultat transparent et concluant, qui soit de nature à garantir la stabilité du cadre réglementaire.